

Envoi : 10/11/2017

Réception par le Préfet : 10/11/2017

Publication : 13/11/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CD-2017-5-12-5

Séance du lundi 6 novembre 2017

**DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DÉPARTEMENTAL POUR REPRÉSENTER EN
QUALITÉ DE SUPPLÉANT LE DÉPARTEMENT DANS LES ACTES ÉTABLIS EN
LA FORME ADMINISTRATIVE PAR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M DELMOND donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 1311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-4-1-7 du 16 avril 2015 portant désignation d'un conseiller départemental pour représenter le Département dans les actes établis en la forme administrative par le Président du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-12-4-1 du 1^{er} septembre 2017 portant élection de Mme Brigitte KLINKERT à la présidence du Conseil départemental du Haut-Rhin
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, à l'unanimité, de ne pas désigner au scrutin secret le représentant suppléant pour représenter le Département du Haut-Rhin dans les actes établis en la forme administrative par la Présidente du Conseil départemental, pour mémoire le représentant titulaire est M. Rémy WITH.

Désigne M. Pierre BIHL, en qualité de suppléant, pour représenter le Département du Haut-Rhin dans les actes établis en la forme administrative par la Présidente du Conseil départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité